

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yania Lucas

<https://www.cadre21.org/membres/e9cd2e045584a8f0a5b1cb4d>

Date d'obtention : 2026-03-02 15:41:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Toujours rencontrer les jeunes impliqué, les témoins. Avoir un portrait le plus exacte possible de faits.
- Remplir le formulaire SEXTO avec les personnes impliquées, le plus proches de la réalité possible.
- Suivre les étapes pour référer le cas à la police, surtout pour les situations de malveillance, pornographie infantile, participation d' un adulte ou autre.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il est importante de toujours suivre le protocole SEXTO.
- Il est importante de prendre connaissance et de se familiariser avec la trousse de l' intervention SEXTO.
- Ne jamais regarder ou prendre connaissance des images ou vidéos.
- Être en étroite collaboration avec la police pour donner suite au cas de SEXTO.
- Faire un travail de sensibilisation et de rappel avec les jeunes.
- Faire preuve de transparence et communiquer les jeunes du protocole SEXTO.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre la décision de poursuivre l' intervention SEXTO même quand les victimes refusent d' aller plus loin. C' est une responsabilité de l' intervenant de l' école pour éviter la propagation des images intimes, ainsi que de mettre en danger le bien-être de jeunes.